



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 10 mars 2019

Communiqué de presse

Elections municipales partielles de Basse-Pointe du 10 mars 2019

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, par arrêté préfectoral n° R02-2019-01-18- 001 du 18 janvier 2019, les 3 421 électeurs de la commune de Basse-Pointe ont été convoqués ce jour aux fins de procéder à l'élection de 23 conseillers municipaux et un conseiller communautaire. En application de l'article L.262 du code électoral, dans le cadre d'un scrutin de liste à deux tours, l'élection est acquise au 1er tour à la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés sans autre condition. Il lui est alors attribué un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Ce jour, 62.75% des électeurs se sont exprimés en faveur de la liste Dynamique Pointoise menée par Marie Thérèse CASIMIRIUS.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

Les chiffres en détail :

Inscrits	3421
Abstentions	1159 soit 33.87%
Votants	2262
Blancs ou nuls	85
Exprimés	2177

Nom de la liste	Nombre de voix
Ensemble pour réussir Basse pointe	811
Dynamique Pointoise	1366

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972